



Garde partagée des enfants remises en question

Par **fpsting**, le **14/01/2008** à **17:09**

Bonjour, rn rn Ma situation est la suivante. Je me suis séparé de mon amie (régime pacs) depuis 3 ans. La garde des enfants (2 enfants de 6 et 8 ans) est assurée conjointement par mon ex petite amie et moi même (pour moi du Samedi au Mardi). rn Elle revient aujourd'hui vers moi pour me dire qu'elle ne se plaît pas sur Paris et qu'elle veut partir dans le sud avec les enfants. Cela n'est pas du tout ce que je souhaite. rn Ma question est : Quels sont mes droits par rapport à cela ? rn Je veux continuer à avoir une garde partagée de nos enfants de la même façon qu'aujourd'hui. Cela est le garant de leur équilibre. rn D'autre part je ne pense que le simple fait de ne plus se plaire à un endroit justifie le fait que l'on doit séparer la famille de cette façon. rn rn Merci pour votre réponse rapide. rn rn cordialement